

## Avant-propos et note méthodologique

En 2007, le Conseil d'administration d'Interbibly fait le constat que la situation des bibliothèques de la région, notamment en milieu rural, est mal connue des professionnels. Ce constat fait suite à la mise à jour du carnet d'adresses « Livre et documentation en Champagne-Ardenne », qui liste plus de 500 bibliothèques dans la région.

Les seules données à disposition sont alors celles que recueille annuellement, auprès d'un panel de bibliothèques<sup>1</sup>, le service Livre et Lecture (SLL) du ministère de la Culture et de Communication. Mais une connaissance fine des infrastructures de lecture publique ne peut en découler, à plus forte raison sur un territoire marqué par une forte ruralité, dont la plus grande partie des bibliothèques échappent à l'enquête du SLL.

Dès lors, il devenait logique que l'agence de coopération s'empare de la question et propose à ses partenaires, la DRAC et la Région, une grande enquête sur les bibliothèques de la Champagne-Ardenne<sup>2</sup> dans l'objectif de photographier le paysage de la lecture publique à un instant « T », à l'aide des indicateurs suivants : les bâtiments, le personnel, les services (dont aux personnes empêchées), le fonds documentaire, les inscriptions et les horaires d'ouverture. L'enquête devait aussi permettre des comparaisons avec la situation nationale, grâce aux données recueillies par le SLL.

L'enquête, rédigée par un groupe de professionnels (directeurs de bibliothèques et d'une BDP), porte sur les données de 2006. Elle a été adressée à l'ensemble des établissements recensés dans l'annuaire « Livre et documentation en Champagne-Ardenne ». Avec l'aide des BDP, une relance a été opérée en direction des bibliothèques identifiées par elles comme les plus significatives du point de vue de leur activité et sur leurs conseils, une version « allégée » du questionnaire leur a été transmise, mieux adaptée à leur activité.

Ce travail a permis à Interbibly de recevoir 164 réponses sur les 519 questionnaires envoyés, soit un taux de retour global de 31 %. Ce taux est de 100 % pour les communes de plus de 10 000 habitants et de 87 % les communes de 2 000 à 10 000 habitants. Pour comparaison, le Ministère a sondé 51 bibliothèques dans notre région pour son rapport sur 2007.

L'analyse des résultats a été confiée à Laëtitia Douillot, qui a travaillé sous la direction scientifique de Fabrice Thuriot, enseignant chercheur au Centre de recherches sur la décentralisation territoriale basé à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. De nombreuses cartes ont été réalisées par Interbibly et insérées dans la synthèse.

Tous les réponses à l'enquête n'ont pu être exploitées, pour des raisons diverses : réponses incomplètes, question mal comprise, unités de mesures non convertibles, taux de réponse à la question trop faible. Par exemple, les éléments financiers n'ont pas été repris dans cette synthèse. Les résultats présentés restent toutefois significatifs de l'activité des bibliothèques en 2006.

Les données relatives à la situation des bibliothèques en France sont extraites du rapport *Chiffres-Clés 2009* (données 2007) du ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques.

Il convient de préciser à nos lecteurs que cette enquête a reposé sur la volonté des bibliothèques de participer et que les informations qu'elles ont communiquées n'ont pas été contrôlées. Les directrices des Bibliothèques départementales de prêt (BDP) ont été invitées à nous transmettre leur éclairage, éléments de contexte et réajustements. Ces remarques sont accessibles dans l'enquête. Les directrices des BDP ont souhaité insister sur le développement très important de l'activité des

---

<sup>1</sup> Parmi les établissements répondant à l'enquête seules seront retenues celles dont :

- les dépenses de personnel sont égales ou supérieures à 7 500 euros, équivalent à un agent de catégorie C à mi-temps ;
- les dépenses de personnel sont inférieures à 7 500 euros mais qui ont un budget d'acquisition supérieur à 900 euros et qui sont ouvertes au moins 6 heures par semaine. »

<sup>2</sup> La convention triennale signée d'une part avec la DRAC, d'autre part avec la Région, confère à Interbibly une mission d'observation : « L'association Interbibly aura aussi pour mission de fournir les informations statistiques relatives à la lecture publique, aux archives et aux centres de documentation en région Champagne-Ardenne)

bibliothèques de leurs réseaux depuis 2006, ce qui sera mis en évidence à l'occasion d'une prochaine enquête que nous réaliserons avec elles.

Nous remercions chaleureusement Laëtitia Douillot pour le sérieux de son travail et Fabrice Thuriot, pour sa généreuse implication et ses précieux conseils.